

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 24 septembre 2018

Objet

**Versement d'une
subvention
exceptionnelle
pour le Conseil
Citoyen de
Dravemont.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI,
M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAUT,
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT,
M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. NAFFRICHOUX - M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU
Mme LAQUIEZE à M. GALAN - Mme VELU à M. CALT**

Absent excusé :

M. HADON

Absents :

M. BELLOC – Mme RONNE

M. MEYRE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens pour les Communes ayant des quartiers prioritaires.

Ces conseils citoyens ont pour objet de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de valoriser une expertise d'usage des quartiers en gardant les principes de liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

Chaque semaine, le Conseil Citoyen Dravemont organise un "Café Citoyen" avec comme outil de communication la distribution de flyers.

A ce titre pour l'année 2018, une aide exceptionnelle de 300€ est affectée au Conseil Citoyen de Dravemont.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Conseil Citoyen de Dravemont, au titre de l'année 2018, d'un montant de 300€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association Conseil Citoyen de Dravemont en date du 2 novembre 2017 ;

Vu le Budget Primitif 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative du 13 septembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser le montant de ladite subvention à hauteur de 300€ au Conseil Citoyen de Dravemont pour l'année 2018.

DIT que les fonds nécessaires au paiement sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 25 septembre 2018

Le Maire,

